

Contrat de Licence Utilisateur Final Trend Micro

Logiciel: Trend Micro AntiVirus plus AntiSpyware/Trend Micro Internet Security/Trend Micro Internet Security Pro

Version : Française/France

Objet : Licence d'Évaluation et Licence Payante

Date : Septembre 2007

IMPORTANT: LE CONTRAT (LE "CONTRAT") SUIVANT A POUR OBJET D'EXPOSER LES MODALITÉS SELON LESQUELLES TREND MICRO FRANCE ("TREND MICRO") VOUS CONCEDE, EN TANT QUE PARTICULIER OU EN QUALITÉ DE REPRÉSENTANT DUMENT HABILITÉ D'UNE PERSONNE MORALE ("ENTITÉ"), UNE LICENCE D'UTILISATION DU "LOGICIEL" ET DE LA DOCUMENTATION ASSOCIÉE. LE FAIT DE CLIQUER SUR LE BOUTON OU DE COCHER LA CASE "J'ACCEPTÉ LE CONTRAT" CI-APRÈS OU D'INSTALLER LE LOGICIEL MANIFESTE VOTRE VOLONTÉ DE CONTRACTER AVEC TREND MICRO SELON CES MODALITÉS ET EMPORTE, EN CONSÉQUENCE, CONCLUSION DU CONTRAT. IL VOUS EST VIVEMENT CONSEILLÉ D'IMPRIMER UNE COPIE DU CONTRAT POUR VOS DOSSIERS OU D'EN SAUVEGARDER UNE VERSION ÉLECTRONIQUE SUR LE DISQUE DUR DE VOTRE ORDINATEUR.

VOUS DEVEZ LIRE ATTENTIVEMENT LES STIPULATIONS DU CONTRAT DE LICENCE UTILISATEUR FINAL CI-APRÈS ET LES ACCEPTER DANS LEUR INTÉGRALITÉ, PRÉALABLEMENT À L'INSTALLATION OU TOUTE AUTRE UTILISATION DU LOGICIEL L'UTILISATION DU LOGICIEL ET DES SERVICES DE SOUSCRIPTION EST AINSI RÉGIE PAR LES STIPULATIONS DU CONTRAT. L'INSTALLATION OU TOUTE AUTRE UTILISATION DU LOGICIEL EST EXPRESSÉMENT SUBORDONNÉE À VOTRE ACCEPTATION DES STIPULATIONS DU CONTRAT. SI VOUS ÊTES UN PARTICULIER, VOUS DEVEZ AVOIR AU MOINS DIX-HUIT ANS OU AVOIR ATTEINT L'ÂGE DE LA MAJORITÉ EN VIGUEUR AU SEIN DE VOTRE PAYS DE RÉSIDENCE. SI VOUS AGISSEZ AU NOM ET POUR LE COMPTE D'UNE ENTITÉ, VOUS DEVEZ ÊTRE DUMENT HABILITÉ PAR CELLE-CI À CET EFFET ET AUX FINS DE L'ACCEPTATION DU CONTRAT.

Que vous téléchargiez ou activiez le logiciel à des fins d'évaluation, ou que vous vous le procuriez, l'acceptation des stipulations du contrat résulte du fait de cliquer sur le bouton ou de cocher la case "j'accepte le contrat" CI-APRÈS. Si vous ou l'entité que vous représentez ne souhaitez pas accepter les stipulations du contrat, veuillez cliquer sur le bouton ou cocher la case "je n'accepte pas le contrat". Dès lors, aucun contrat ne sera conclu entre vous et Trend Micro et vous ne serez pas autorisé à évaluer le logiciel ou en acquérir une licence. Vous disposerez alors de la faculté de le retourner au détaillant concerné dans les trente (30) jours suivant la date d'ACQUISITION, dans son emballage d'origine accompagné d'une preuve d'ACHAT, en vue d'un remboursement, le cas échéant déduction faite des frais de restockage.

NOTE : L'ARTICLE 11 DE CE CONTRAT LIMITE LA RESPONSABILITÉ DE TREND MICRO. LES ARTICLES 3, 12, 13 ET 14 LIMITENT NOS OBLIGATIONS DE GARANTIE ET VOS RECOURS. L'ARTICLE 6 VOUS INDIQUE QUELLES INFORMATIONS NOUS RASSEMBLONS DU LOGICIEL QUE VOUS INSTALLEZ. L'ARTICLE 10 DÉTERMINE DES RESTRICTIONS IMPORTANTES À L'UTILISATION DU LOGICIEL. VEUILLEZ LIRE CES ARTICLES SOIGNEUSEMENT AVANT D'ACCEPTER CE CONTRAT.

- 1 STIPULATIONS APPLICABLES.** Cet accord s'applique à Trend Micro AntiVirus plus AntiSpyware, Trend Micro Internet Security et Trend Micro Internet Security Pro (également connus sous les dénominations respectives de PC-cillin et PC-cillin Pro) (le "Logiciel"). Au cours de la procédure d'installation du Logiciel, il peut vous être demandé d'accepter une version des conditions de licence utilisateur Final Trend Micro identique ou différente des stipulations du présent Contrat. Dans cette hypothèse, les conditions de licence utilisateur Final Trend Micro que vous aurez acceptées en premier lieu prévaudront. Le bénéfice des droits visés au Contrat est subordonné à l'acceptation de ses stipulations selon les modalités visées en préambule. *Licence Payante.* Si vous avez acquis une licence du Logiciel, vous êtes un "utilisateur enregistré" et les stipulations des articles 1, 2 et 4 à 26 ci-après vous sont applicables. *Licence d'Évaluation.* Si vous n'avez pas acquis de licence du Logiciel et l'installez ou l'utilisez à des fins de test ou d'évaluation, vous êtes un "utilisateur test" et les stipulations des articles 1, 3 à 19 et 22 à 26 ci-après vous sont applicables.
- 2 LICENCE PAYANTE.** Pour chaque licence acquise, Trend Micro vous accorde un droit non-exclusif, non-transférable et non-cessible d'installer et d'utiliser le logiciel sur le nombre maximal de clients, ordinateurs personnels ou de poche (individuellement, un "Ordinateur"), pour lequel les frais de licence ont été acquittés, conformément à votre facture, reçu, confirmation de commande ou autre document relatif à l'achat. Les licences des produits réservés à un usage familial doivent toutes être utilisées dans le cadre du même foyer. Les frais de licence doivent être réglés pour chaque Ordinateur sur lequel est installé le Logiciel, et dans la limite d'une installation par système d'exploitation et Ordinateur.
- 3 LICENCE D'ÉVALUATION.** Si vous êtes un utilisateur test, Trend Micro vous concède, pour la Période de Souscription visée à l'article 7 ci-après et pour le monde entier, un droit personnel, non-exclusif, non-transférable et non-cessible de télécharger, installer et utiliser une (1) copie du Logiciel sur un Ordinateur. Il présente quelques réponses aux questions simples de la presse et le point de vue de l'entreprise. Vous disposez de la faculté de souscrire une licence payante du Logiciel en sélectionnant l'option Buy Now ("Acheter Maintenant") du Logiciel, ou en contactant un revendeur Trend Micro autorisé, listé sur l'un ou l'autre de ses sites sponsorisés, tel que www.trendmicro.com, (les "Sites"). Si vous ne souhaitez pas acquérir de licence payante, vous vous engagez à détruire l'intégralité des copies du Logiciel dans les quinze (15) jours suivant l'expiration du Contrat. DANS LES LIMITES AUTORISÉES PAR LA LOI EN VIGUEUR, LE LOGICIEL TREND MICRO ET LA DOCUMENTATION ASSOCIÉE ET UTILISÉES À FINS D'ÉVALUATION, SONS FOURNIS "EN L'ÉTAT", SANS GARANTIES D'AUCUNE SORTE.
- 4 MISES À JOUR.** Le fonctionnement effectif du Logiciel nécessite des Mises à Jour. Les "Mises à Jour" désignent les nouveaux fichiers de signatures, définitions ou règles des composants sécuritaires du Logiciel, ainsi que les améliorations mineures apportées au Logiciel et la documentation associée. Les Mises à Jour sont disponibles au téléchargement et à l'utilisation exclusivement pendant la Période de Souscription visée à l'article 7 ci-après. A compter de leur téléchargement et pour les besoins du Contrat, les Mises à Jour sont assimilées à la notion de "Logiciel". L'utilisation des Mises à Jour peut, le cas échéant, nécessiter l'application de conditions de licence complémentaires ou distinctes de celles visées au Contrat, qui doivent en tout état de cause faire l'objet d'une acceptation expresse de votre part préalablement à tout téléchargement. Les Mises à Jour se substitueront aux composants du Logiciel antérieurement concédés sous licence, mais ne sauraient en aucun cas induire l'augmentation du nombre autorisé d'ordinateurs ou d'utilisateurs.



- 5 **ACTIVATION/ENREGISTREMENT DU LOGICIEL.** Afin de bénéficier des Mises à Jour et des autres Services de Souscription disponibles au titre de l'article 8 ci-après, vous devez impérativement activer le Logiciel et/ou l'enregistrer auprès de Trend Micro. Ces pré-requis visent à vérifier, d'une part, que le Logiciel est exploité sur le nombre d'Ordinateurs pour lequel la licence a été concédée et, d'autre part, que les utilisateurs finaux autorisés bénéficient des Services de Souscription concernés. L'enregistrement nécessite la communication du numéro de série du produit et d'une adresse électronique valides, aux fins de recevoir les notifications de renouvellement ou toute autre notification légale.
- 6 **COLLECTE D'INFORMATIONS.** Outre les informations nécessaires à l'enregistrement du produit, Trend Micro doit traiter et stocker certaines informations concernant vos réseaux et équipements aux fins de fournir la Maintenance et les services de support associés. Dans le but d'améliorer ses produits, Trend Micro peut également télécharger périodiquement, à partir du Logiciel installé, des informations concernant l'utilisation du produit, les logiciels malicieux (malware) ou les fichiers potentiellement non sollicités qui auront été détectés, ainsi que le trafic d'utilisation des Services, qui constituent autant de données utiles aux fins d'améliorer ses bases de données et heuristiques. Les produits Trend Micro ne sont pas conçus pour capturer ou conserver des données personnelles ou privées. Vous acceptez que Trend Micro puisse (i) utiliser les données récupérées à partir du Logiciel installé pour améliorer ses produits et services, (ii) partager les données qui ont été identifiées comme malicieuses ou indésirables avec ses affiliés et partenaires de sécurité au niveau mondial, et (iii) utiliser et divulguer ces données à des fins d'analyse ou de reporting, dans la limite où cet usage, partage ou publication ne puisse conduire à vous identifier ou ne contiennent aucune information susceptible de conduire à identifier une personne. Trend Micro conserve le titre, la possession et tous les droits et intérêts de toute propriété ou de tout produit résultant de son utilisation ou analyse de telles informations.
- 7 **PÉRIODE DE SOUSCRIPTION.** *License payante.* La Période de Souscription démarre à la date de réception du numéro de série du Logiciel et expire douze (12), vingt-quatre (24) ou trente-six (36) mois plus tard, en fonction de la durée effectivement souscrite lors de l'acquisition de la licence. Si vous souhaitez continuer de bénéficier des Services de Souscription à l'expiration de la Période de Souscription, vous devez impérativement acquérir une nouvelle version du Logiciel ou renouveler la Période de Souscription de votre Logiciel, identifié au moyen de son numéro de série. Les nouvelles versions du Logiciel ou les renouvellements de la Durée de Souscription peuvent, le cas échéant, nécessiter l'application de conditions de licence complémentaires ou distinctes. *License d'évaluation.* La Période de Souscription démarre à la date de réception du numéro de série du Logiciel et expire trente (30), soixante (60) ou quatre-vingt-dix (90) jours plus tard, en fonction de la durée d'évaluation prévue ou autorisée.
- 8 **SERVICES DE SOUSCRIPTION.**
- A **Mises à Jour.** Durant la Période de Souscription, les utilisateurs enregistrés et les utilisateurs Test sont habilités à recevoir les Mises à Jour du Logiciel pour chaque Ordinateur sous licence.
- B **Support Technique.** Durant la Période de Souscription, les utilisateurs enregistrés et en possession d'une licence valide, et les utilisateurs d'évaluation sont habilités à recevoir un support technique par courrier électronique et Internet, pendant les heures ouvrées habituelles en vigueur au sein du pays d'acquisition de la licence, mais seulement dans un nombre limité de langues. **Important :** L'assistance par téléphone, via numéro gratuit ou payant, n'est disponible que dans certains pays, pour les utilisateurs enregistrés ou en possession d'une licence valide (les détails sont disponibles sur www.trendmicro.com/support/consumer).
- 9 **SERVICES OPTIONNELS.**
- A **Services basés sur Logiciel.** Pendant la Période de Souscription, Trend Micro accorde aux utilisateurs enregistrés et d'évaluation de TIS ou de TIS PRO, le droit d'activer des Services optionnels dans le cadre de l'utilisation du Logiciel sur chaque Ordinateur sous licence. Ces « Services » sont les suivants : Software Rating Service, Web Site Filtering Service et PhishChecker. Ces Services analysent et vérifient le contenu en envoyant vers l'extérieur des requêtes aux serveurs de Trend Micro, qui peuvent se trouver dans un pays qui n'est pas celui où le logiciel a été acheté.
- B **TrendSecure.** Pendant la Période de Souscription, Trend Micro accorde aux utilisateurs enregistrés de TIS PRO, dans certains pays, le droit d'utiliser le service en ligne TrendSecure. Pour accéder à TrendSecure, ces utilisateurs doivent définir un compte protégé par mot de passe, à l'aide d'un numéro de série valide de produit et d'une adresse e-mail enregistrée. L'utilisation de TrendSecure est régie par les Termes décrits sur www.Trendsecure.com. Trend Micro se réserve le droit de renforcer, réduire, modifier ou supprimer TrendSecure, ainsi que d'imposer des conditions d'usage différentes, en publiant des nouveaux Termes d'utilisation.
- 10 **UTILISATION INTERDITE.** Le Logiciel fait l'objet d'une concession de licence à votre profit, non d'une vente. Trend Micro détient l'intégralité des droits de propriété intellectuelle afférents au Logiciel et la documentation associée et se réserve tout droit non expressément concédé au titre du Contrat. Vous n'êtes en aucun cas autorisé à prêter, nantir, sous-licencier ou transférer de quelle que manière que ce soit tout ou partie du Logiciel, utiliser les composants du Logiciel indépendamment les uns des autres ou utiliser le Logiciel aux fins de fournir des prestations de services au profit de tiers. De même et sauf dispositions légales impératives contraires, vous vous engagez à ne pas procéder ou tenter de procéder à une ingénierie inverse de tout ou partie du Logiciel, décompiler, modifier, traduire, désassembler, découvrir le code source ou créer des œuvres dérivées de tout ou partie du Logiciel ou encore, autoriser un tiers à réaliser l'une quelconque des opérations qui précèdent.
- 11 **LIMITATIONS DE RESPONSABILITÉ.**
- A **SOUS RÉSERVE DES STIPULATIONS DE L'ARTICLE 11(B) CI-APRÈS ET SAUF DISPOSITIONS LÉGALES IMPÉRATIVES CONTRAIRES, TREND MICRO OU SES FOURNISSEURS NE SERA EN AUCUN CAS RESPONSABLE (I) DE TOUT DOMMAGE NON PRÉVISIBLE À LA DATE DE VOTRE ACCEPTATION DU CONTRAT SELON LES MODALITÉS VISÉES EN PRÉAMBULE, NI (II) DE TOUT DOMMAGE INDIRECT RÉSULTANT DE L'EXÉCUTION DU CONTRAT, TEL QUE PRÉJUDICE COMMERCIAL OU FINANCIER, PERTE DE CLIENTÈLE, DE COMMANDES OU DE BÉNÉFICES, PERTE OU ALTÉRATION TOTALE OU PARTIELLE DE DONNÉES OU DE MÉMOIRE, BLOCAGES DE SYSTÈME, DOMMAGES AUX DISQUES OU AUX SYSTÈMES ET CE, QUAND BIEN MÊME TREND MICRO AIT ÉTÉ INFORMÉE DE LA POSSIBILITÉ DE SURVENANCE DE TELS DOMMAGES.**
- B **LES STIPULATIONS DE L'ARTICLE 11(A) CI-AVANT NE SAURAIENT AVOIR POUR EFFET D'EXCLUSION OU DE LIMITER LA RESPONSABILITÉ DE TREND MICRO EN CAS DE DÉCÈS OU DE DOMMAGES CORPORELS RÉSULTANT D'UNE FAUTE LOURDE OU INTENTIONNELLE DE SA PART, EN CAS DE FRAUDE OU TOUT AUTRE FAIT NE POUVANT FAIRE L'OBJET D'UNE EXCLUSION COMPTE TENU DES DISPOSITIONS LÉGALES IMPÉRATIVES EN VIGUEUR.**
- C La responsabilité de trend Micro ne saurait être engagée que sur faute prouvée et exclusive de sa part dans la survenance du dommage. Sans préjudice des stipulations des articles 11(a) et 11(b) ci-avant et sauf dispositions légales impératives contraires, la responsabilité de

Trend Micro au titre du Contrat, tous sinistres confondus y inclus les appels en garanties, est expressément limitée au montant des redevances de licence et des services de souscription acquittées par vos soins ou restant dues au titre du contrat.

- 12 **GARANTIE LIMITÉE.** Trend Micro garantit pour une durée de trente (30) jours à compter de la date d'acquisition du Logiciel, que celui-ci fonctionnera de manière substantielle conformément à la documentation associée.
- 13 **RÉPARATIONS AU TITRE DE LA GARANTIE LIMITÉE.** La seule responsabilité de Trend Micro au titre de la garantie limitée de l'article 12 ci-avant (la "Garantie Limitée") consiste exclusivement et à sa seule discrétion, dès lors que toute réclamation en la matière aura été adressée dans le délai de trente (30) jours, (a) à faire ses meilleurs efforts aux fins de corriger l'erreur au moyen d'une Mise à Jour, ou (b) vous assister aux fins de contourner l'erreur, ou (c) vous rembourser le prix du Logiciel. LA GARANTIE LIMITÉE EST EXPRESSÉMENT EXCLUE DES LORS QUE L'ERREUR ALLÉGUÉE RÉSULTE D'UN ACCIDENT OU D'UNE UTILISATION NON-CONFORME DU LOGICIEL, OU BIEN DE PROBLÈMES OU D'ERREURS RÉSULTANT DE L'UTILISATION DU LOGICIEL AVEC DES PROGRAMMES QUI ONT DES FONCTIONS OU DES FONCTIONNALITÉS SIMILAIRES OU QUI SONT INCOMPATIBLES AVEC LE LOGICIEL, PAR RAPPORT À LA DOCUMENTATION ASSOCIÉE ET AU CONTRAT. LE LOGICIEL DE REMPLACEMENT OU LA MISE À JOUR SERA GARANTI POUR LA PÉRIODE RESTANT À COURIR AU TITRE DE LA PÉRIODE DE GARANTIE LIMITÉE INITIALE. LES STIPULATIONS QUI PRÉCÈDENT CONSTITUENT VOTRE RÉPARATION EXCLUSIVE ET LA SEULE RESPONSABILITÉ DE TREND MICRO EN CAS DE SURVENANCE D'ERREURS AU SEIN DU LOGICIEL.
- 14 **EXCLUSION DE TOUTE AUTRE GARANTIE.** LES STIPULATIONS DE L'ARTICLE 12 CI-AVANT CONSTITUENT LA SEULE GARANTIE OCTROYÉE PAR TREND MICRO EU ÉGARD AU LOGICIEL ET AU TITRE DU CONTRAT. SOUS RÉSERVE DES DISPOSITIONS LÉGALES IMPÉRATIVES EN VIGUEUR, TREND MICRO EXCLUT EXPRESSÉMENT TOUTE AUTRE GARANTIE EU ÉGARD À L'OBJET DU CONTRAT. EN PARTICULIER ET COMPTE TENU DE LA NATURE ET DU VOLUME DE CONTENUS ÉLECTRONIQUES MALICIEUX OU NON SOLlicitÉS, TREND MICRO NE GARANTIT PAS QUE LES COMPOSANTS SÉCURITAIRES DU LOGICIEL (FICHIERS DE SIGNATURES, DÉFINITIONS OU RÈGLES) ET LES MISES À JOUR ASSOCIÉES SONT EXACTS ET EXHAUSTIFS, OU QU'ILS DÉTECTERONT, ÉCARTERONT OU NETTOIERONT EXCLUSIVEMENT ET DANS LEUR INTÉGRALITÉ LES APPLICATIONS ET/OU FICHIERS MALICIEUX OU NON SOLlicitÉS. EN OUTRE ET SAUF DISPOSITIONS LÉGALES IMPÉRATIVES CONTRAIRES, TREND MICRO NE CONSENTE AUCUNE GARANTIE QUANT (I) À L'ADÉQUATION DU LOGICIEL À DES BESOINS SPÉCIFIQUES, Y COMPRIS VOS BESOINS, (II) À UNE UTILISATION DU LOGICIEL EXEMPTÉ D'ERREURS OU DE RISQUES D'INTERRUPTION, (III) À LA VALEUR COMMERCIALE DU LOGICIEL, (IV) AU CARACTÈRE NON-CONTREFAISANT DE DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE DE TIERS DU LOGICIEL ET, DE FAIT, LA JOUISSANCE PAISIBLE DE CELUI-CI. SAUF DISPOSITIONS LÉGALES IMPÉRATIVES CONTRAIRES, TOUTE RÉCLAMATION AU TITRE D'UNE GARANTIE IMPÉRATIVE DEVRA INTERVENIR AU PLUS TARD DANS LE DÉLAI DE TRENTÉ (30) JOURS À COMPTER DE LA DATE D'ACQUISITION DU LOGICIEL.
- 15 **PROTECTION DU CONSOMMATEUR.** LES LOIS EN VIGUEUR AU SEIN DE CERTAINS PAYS, EN CE COMPRIS LES ÉTATS LOCALISÉS AU SEIN DE L'ESPACE ÉCONOMIQUE EUROPÉEN, PEUVENT NE PAS AUTORISER LES EXCLUSIONS/LIMITATIONS DE GARANTIE/RESPONSABILITÉ À L'ÉGARD DU CONSOMMATEUR, AUQUEL CAS LES STIPULATIONS DES ARTICLES 11 ET 12 CI-AVANT SONT SUSCEPTIBLES DE NE PAS VOUS ÊTRE APPLICABLES. EN AUCUN CAS LE CONTRAT NE SAURAIT AFFECTER VOS DROITS IMPÉRATIFS RÉSULTANT DE VOTRE STATUT DE CONSOMMATEUR. EN FONCTION DE VOTRE ÉTAT DE RÉSIDENCE, VOUS POUVEZ BÉNÉFICIER DE GARANTIES SUPPLÉMENTAIRES À CELLES OCTROYÉES AU CONTRAT.
- 16 **CONSENTEMENT AUX COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES.** Trend Micro peut être amenée à vous adresser, par voie électronique, des notifications en application du Contrat ou toute autre communication concernant le Logiciel, les Services de Souscription ou encore l'utilisation faite par Trend Micro des informations que vous lui aurez communiquées (les "Communications"). Ces Communications seront envoyées, via message produits ou par courrier électronique, à votre adresse électronique préalablement enregistrée, ou encore postées sur les Sites. Le fait d'accepter le Contrat selon les modalités visées en préambule emporte votre consentement à recevoir ces Communications par voie électronique et votre reconnaissance quant à la nécessité de consulter régulièrement les Sites aux fins de prendre connaissance des Communications qui, le cas échéant, ne vous auraient pas été adressées à titre individuel par courrier électronique. Si vous êtes un utilisateur secondaire (cf. article 21 ci-après), vous acceptez de recevoir les Communications par l'intermédiaire de l'utilisateur principal.
- 17 **CONFIDENTIALITÉ.** Vous reconnaissez que les numéros de série du Logiciel constituent des informations de valeur pour des tiers. En conséquence, vous vous engagez à en assurer la plus stricte confidentialité et de les utiliser uniquement pour enregistrer votre Logiciel, conformément à cet Accord, et sans préjudice des stipulations des articles 20 et 21 ci-après, à ne pas les divulguer à des tiers.
- 18 **SAUVEGARDES.** Pendant toute la durée d'utilisation du Logiciel, vous vous engagez à sauvegarder régulièrement vos fichiers et programmes d'Ordinateur (les "Données") sur un support distinct. Vous reconnaissez que tout manquement de votre part en la matière constitue une aggravation des dommages et pertes qu'une éventuelle erreur du Logiciel est susceptible de causer à vos Données, et pour lesquels Trend Micro ne saurait être tenue responsable.
- 19 **AUDIT. Licence Entités exclusivement.** Trend Micro se réserve la faculté de vérifier, aux heures ouvrées et moyennant un préavis raisonnable, les conditions d'utilisation du Logiciel eu égard aux stipulations du Contrat. Dans l'hypothèse où l'audit révélerait un dépassement du nombre autorisé d'Ordinateurs, vous vous engagez à vous acquitter du paiement des redevances complémentaires concernées au tarif public en vigueur à la date de leur facturation et ce, dans les quinze (15) jours suivant réception de la notification correspondante.
- 20 **UTILISATEUR PRINCIPAL. Licence Particuliers exclusivement.** Dès lors que vous êtes la première personne à procéder à l'enregistrement de l'utilisation du Logiciel, vous prenez la qualité d'utilisateur principal et êtes seul responsable, à l'égard de Trend Micro, de l'utilisation du Logiciel. En particulier, vous demeurez responsable du maintien de la confidentialité et des conditions d'utilisation du numéro de série du Logiciel, que vous êtes seul habilité à divulguer, le cas échéant, aux autres utilisateurs finaux de votre foyer. En outre, en votre qualité de point de contact de Trend Micro eu égard aux Communications, il vous appartient (i) de vous assurer de l'exactitude et de l'actualité de l'adresse électronique enregistrée auprès de Trend Micro, et (ii) de répercuter, le cas échéant, les Communications aux utilisateurs secondaires.
- 21 **UTILISATEURS SECONDAIRES. Licence Particuliers exclusivement.** Dès lors que vous n'êtes pas la première personne à procéder à l'enregistrement de l'utilisation du Logiciel, vous prenez la qualité d'utilisateur secondaire et votre utilisation du Logiciel, ainsi que la Période de Souscription demeurent de la responsabilité de l'utilisateur principal. Les Communications au titre du Contrat seront adressées à l'utilisateur principal. En votre qualité d'utilisateur secondaire, vous êtes habilité à utiliser le numéro de série du Logiciel pour les besoins de son installation.

- 22 **RÉSILIATION.** Trend Micro se réserve la faculté, sans préjudice de ses autres droits, de résilier de plein droit le Contrat en cas (i) de manquement à vos obligations contractuelles non réparé dans le délai de dix (10) jours suivant réception de votre part d'une notification électronique, ou (ii) de refus de votre part de recevoir des Communications en la forme électronique. Dans cette hypothèse, vous vous engagez à détruire l'intégralité des copies du Logiciel. Vous pouvez mettre fin au Contrat à tout moment, en procédant à la destruction de l'intégralité des copies du Logiciel. Les stipulations des articles 1 à 4 et 10 à 25 survivront à la cessation du Contrat pour quelle que cause que ce soit.
- 23 **CONTRÔLE DES EXPORTATIONS.** Le Logiciel est soumis aux réglementations des États-Unis en matière de contrôle des exportations ("U.S. Export Administration Regulations"). À défaut d'autorisations nécessaires du Gouvernement des États-Unis, le Logiciel ne peut faire l'objet d'exportation ou de réexportation à destination de personnes physiques ou d'entités figurant au sein de listes spécifiques, ou encore localisées dans des pays sous embargo américain ou faisant l'objet de sanctions commerciales. Les informations nécessaires en la matière sont disponibles sur les sites web suivants : <http://www.treas.gov/ofac/> et www.bis.doc.gov/complianceand enforcement/ListsToCheck.htm. À Date ci-dessus, les pays sous embargo sont Cuba, l'Iran, la Libye, la Corée du Nord, le Soudan et la Syrie. Vous demeurez seul responsable de toute violation des dispositions légales en la matière. En acceptant le Contrat selon les modalités visées en préambule, vous confirmez ne pas figurer sur les listes concernées et ne pas être résident ou citoyen d'un pays touché par l'embargo des États-Unis.
- 24 **DROIT APPLICABLE - JURIDICTION.** Le Contrat est soumis à la loi française. *Licence Particuliers exclusivement.* Tout litige découlant de l'interprétation, l'application et/ou l'exécution du Contrat est soumis aux tribunaux français. *Licence Entités exclusivement.* **EN CAS DE LITIGE DÉCOULANT DE L'INTERPRÉTATION, L'APPLICATION ET/OU L'EXÉCUTION CONTRAT ET À DÉFAUT D'ACCORD AMIABLE ENTRE TREND MICRO ET VOUS, COMPÉTENCE EXCLUSIVE EST ATTRIBUÉE AU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTERRE, NONOBTANT PLURALITÉ DE DÉFENDEURS OU APPELS EN GARANTIE, MÊME POUR LES PROCÉDURES D'URGENCE OU LES PROCÉDURES CONSERVATOIRES.**
- 25 **DIVERS.** Le Contrat constitue l'intégralité de l'accord entre vous et Trend Micro eu égard à son objet. Sous réserve des stipulations de l'article 1 ci-avant et sauf dispositions légales impératives contraires, il annule et remplace tout accord antérieur, écrit ou oral, en la matière. Si une ou plusieurs stipulations du Contrat sont tenues pour non valides ou considérées comme telles en application d'une loi, d'un règlement ou d'une décision définitive d'une juridiction compétente, elles seront réputées non écrites et les autres stipulations demeureront en vigueur. Trend Micro se réserve la faculté de sous-traiter tout ou partie de ses obligations au titre du Contrat à tout tiers qualifié de son choix, en ce compris une filiale, mais demeure seul responsable de leur bonne exécution à votre égard.
- 26 **QUESTIONS.** Pour toute question concernant le Logiciel ou les Services de Souscription, veuillez consulter : www.trendmicro.com/support/consumer. Toute question concernant le Contrat peut être adressée à licenceinfo@trendmicro-europe.com.

Concédant: Trend Micro France, Société Anonyme à Conseil d'Administration au capital de 45.000 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro B 411.389.968, dont le siège social est situé 85, Avenue Albert 1er, 92500 Rueil Malmaison, représentée par Monsieur Raimund Genes, en qualité de Président du Conseil d'Administration.

LE LOGICIEL EST PROTÉGÉ PAR LES LOIS DE PROPRIÉTÉS INTELLECTUELLES, LE SECRET COMMERCIAL, LES COPYRIGHTS ET LE DROIT AMÉRICAIN DES BREVETS, AINSI QUE PAR LES DISPOSITIONS DES TRAITÉS INTERNATIONAUX EN CES MATIÈRES. TOUTE REPRODUCTION OU DISTRIBUTION NON AUTORISÉE EST PASSIBLE DE SANCTIONS PÉNALES ET CIVILES.

CONTRAT DE LICENCE DE MICROSOFT POUR DES UTILISATEURS TIS PRO

VEUILLEZ NOTER: Le Logiciel contient le logiciel de Microsoft (le "Supplément"). Microsoft Corporation (ou selon où vous vivez, une de ses filiales) vous accorde un droit d'utiliser ce Supplément. Vous pouvez employer une copie de ce Supplément avec chaque copie bien autorisée de logiciel de Microsoft Windows XP SP2 (le "Windows Logiciel"). Vous ne pouvez pas employer le Supplément si vous n'avez pas un contrat de licence pour le Windows Logiciel. Les limites de contrat de licence pour le Windows Logiciel s'appliquent à votre utilisation de ce Supplément. Microsoft fournit des services de support pour le Supplément comme décrit sur www.support.microsoft.com/common/international.aspx.